

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 12/07/2018.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN.

Excusés : MM Jean-Pierre POPILLE – Gontran BODESCOT

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : Mme Katia GENILLON.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Lettre de dédite de locataires et Lettre de démission d'un agent communal ➤ Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

I/ URBANISME

1) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par Maître Jean-Christophe HOCHÉ, Notaire à VILLIÉ-MORGON, mandataire de Monsieur André GAZE, concernant la vente d'un bien cadastré AB 240, sis au 20 Rue de la Bascule à CHIROUBLES, au profit de Madame Sandrine BESSON, domiciliée à LANCIÉ (Rhône) – 708 Route du Beaujolais.

La décision de ne pas préempter a été rendue.

2) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés des demandes d'urbanisme en cours d'instruction :

- Monsieur Jean-Guillaume JAMBON – Mme Gwendoline HELOIR : changement de destination – modification des façades ➤ Permis de construire en cours d'instruction.
- Monsieur Samuel MAZERAS : Déclaration préalable ➤ création d'une lucarne de toit.

II/ BÂTIMENTS

1) ACCESSIBILITÉ PMR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Suite à la consultation concernant l'accessibilité de la Salle Geoffroy « Point Lecture », Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise BAUDRY. Il est précisé que l'accessibilité se fera du côté de la Place de la Poste ; des aménagements supplémentaires seront nécessaires car il faudra rehausser le linteau pour respecter la pente de la rampe d'accès et la cour sera pavée. Le devis s'élève à la somme de 7 935.50 € HT.

Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux mais charge Monsieur le Maire de négocier le devis de l'Entreprise BAUDRY, sachant qu'elle effectue d'autres opérations sur la Commune.

2) LOGEMENT MÉLINAND N° 7901

Par courrier recommandé reçu le 06 juillet 2018, Madame Aurélie MATRAT et Monsieur François RENAUD informe leur volonté de mettre fin au bail du logement qu'ils occupent au 14 Impasse de l'Église, à la date du 06 octobre 2018 conformément au délai de préavis applicable au congé émanant du locataire soit trois mois (Article 15 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989).

Une annonce sera diffusée sur différents supports de communication (information municipale, site internet, sites « Le Bon Coin »).

3) ÉCOLE

A/ RENTRÉE SCOLAIRE : Elle aura lieu le 31 août pour les enseignantes et le 03 septembre pour un effectif de 36 élèves (18 élèves par classe).

B/ CANTINE SCOLAIRE : Lors de précédentes réunions du Conseil Municipal, il avait été évoqué la sécurité des enfants durant la récréation qui suit le temps de cantine. Seule une personne est présente pour surveiller les élèves durant ce temps de 20 mn. Au vu du nombre, il serait souhaitable d'avoir la présence de 2 personnes pour se faire. L'Association SOU DES ÉCOLES propose de solliciter Madame Marie-Christine PLAFORET, Cantinière, pour seconder l'ATSEM dans cette tâche, de la rémunérer et de solliciter une subvention de la Municipalité pour couvrir les frais engagés (estimés à 400 € environ par année scolaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe et accepte de verser une subvention au profit du SOU DES ÉCOLES, au vu de la présentation d'un état récapitulatif de la dépense engagée pour la surveillance des élèves lors de la récréation, qui suit le temps de cantine scolaire. Les crédits seront inscrits au Budget, article 6574.

C/ AMÉNAGEMENT DE LA COUR : Lors du dernier Conseil d'Ecole, il a été demandé que le traçage au sol soit refait dans la cour. Monsieur le Maire précise que cette tâche est en cours de réalisation par l'agent communal, Monsieur Richard LAGOUTTE.

Il a été également demandé que du gravier type Saint Martin soit remis dans la cour. Monsieur le Maire indique qu'une demande de devis sera faite.

D/ GARDERIE PÉRISCOLAIRE : L'ensemble des membres du Conseil souhaite attendre la rentrée scolaire pour évaluer, en fonction du nombre d'enfants fréquentant la garderie et les jours de fréquentation, un mode de surveillance adapté.

III/ VOIRIE

Monsieur le Maire indique que le second fauchage des voies communales sera effectué courant août.

IV/ PERSONNEL

1) RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour pallier aux éventuelles absences ponctuelles de la Secrétaire de Mairie, pour la réalisation des tâches administratives techniques (paie, paiement factures...).

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 22.00 €.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour pallier aux éventuels besoins ponctuels
de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 22.00 €.

d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Monsieur le Maire rappelle que deux Secrétaires de Collectivités voisines sont venues prêter main forte au début de l'arrêt maladie de la Secrétaire de Mairie ; ceci en attendant la mise en place d'un agent par le Service remplacement du Centre de Gestion du Rhône.

Monsieur le Maire précise que le travail fourni a été une aide utile et très appréciée.

2) DÉMISSION D'UN AGENT

Par courrier recommandé reçu ce jour en Mairie, Madame Agnès GEOFFROY informe sa volonté de démissionner de son poste d'Adjoint Technique stagiaire, à la date du 22 août 2018.

Monsieur le Maire propose de fixer rapidement une réunion de la Commission du Personnel, afin de préparer un nouveau recrutement pour les fonctions que Madame GEOFFROY exerçaient. La date retenue est vendredi 27 juillet 2018, à 18 h 00.

Le Conseil Municipal suggère avant tout de proposer à Madame Sophie BODESCOT la reprise de la garderie périscolaire du soir.

VII/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

A/ COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : Les membres du Conseil présents précisent qu'ils n'ont pas eu de réunions sur cette période.

B/ PLUi : Monsieur le Maire informe qu'un Registre de concertation du public est ouvert en Mairie depuis le 12 juillet dernier afin de recevoir les observations concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Une information sera diffusée à cet effet.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS

Monsieur le Maire fait part qu'il reste à programmer les travaux de réfection des canalisations d'eau potable sur le territoire de la Commune, de la partie « Rue de la Forge » à la « Route des Bonnes » ; le reste du réseau ayant déjà été fait ou planifié.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) CRU CHIROUBLES

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du Cru Chiroubles, sollicitant la création d'une commission conjointe avec la Mairie afin d'apporter une réflexion concernant les enseignes et pré-enseignes à CHIROUBLES.

Le Conseil Municipal est favorable à ce qu'une réunion soit organisée avec les 3 co-présidents du Cru Chiroubles et suggère de définir une date après la période des vendanges. Un courrier sera fait en ce sens.

2) POTEAU ÉLECTRIQUE

Monsieur Pierre COURIVAUD informe qu'un poteau électrique est endommagé vers l'habitation de Monsieur Raymond MONNERY « Route des Bonnes ». Une visite sur place sera effectuée afin de définir les suites à donner.

3) FLEURISSEMENT

Monsieur Pierre COURIVAUD félicite les participants au fleurissement de la Commune mais précise que quelques aménagements seraient nécessaires afin de mettre plus en valeur les compositions, comme, par exemple, vers la Salle PULLIAT, l'entrée du village coté « Route de Villié-Morgon »...

La Commission Fleurissement prend acte de ces remarques et réfléchit déjà à quelques solutions.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 10 septembre 2018 à 20 heures 00.

La séance est levée à 21 heures 30.

